

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

<p style="text-align: center;"><b>SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 JUILLET 2009 EN SALLE DU CONSEIL A 17h, SOUS LA PRESIDENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.</b></p>
--

Date de la convocation : Le 10 juillet 2009

**ETAIENT PRESENTS** : Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint* - Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Philippe ABRAN - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO - Mademoiselle Karen SIMPOIS, *Conseillers Municipaux.*

**POUVOIRS** :

Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* à Monsieur François de CANSON, *MAIRE.*

Madame Joan BOUWYN, *Conseillère Municipale Déléguée* à Madame Sylvie BRUNO, *Conseillère Municipale Déléguée.*

Monsieur Claude DURAND, *Conseiller Municipal* à Monsieur Noël BOURNIER, *Conseiller Municipal.*

Monsieur Alain CASTEL, *Conseiller Municipal* à Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO, *Conseiller Municipal .*

<b>Afférents au Conseil Municipal 29</b>	<b>En exercice 29</b>	<b>Qui ont pris part : 25 + 4 P</b>
--	---------------------------	---

Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5<sup>ème</sup> Adjointe*, est désignée comme secrétaire de séance.

**APRES AVOIR** procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux et constaté le quorum, **MONSIEUR LE MAIRE**, déclare la séance ouverte.

## **ADOPTION DU PROCES VERBAL PRECEDENT**

### **Déclaration du groupe Ensemble pour La Londe par Madame Béatrice CALIZZANO :**

Nous avons été choqués de la manière toute personnelle dont vous retracez les débats dans le procès verbal de la séance du 30 Juin dernier et tout particulièrement par la formulation méprisante utilisée page 7 au sujet d'une intervention de M. ROSSI., notant à la suite de ses propos et entre parenthèses «rire de l'assemblée». Nous ne sommes pas au théâtre ! et si les indications scéniques telles que vous vous plaisez à les donner ne sont pas dignes du procès-verbal d'une séance du conseil municipal, elles sont bien symptomatiques en revanche de la façon dont vous considérez notre groupe.

Au moment où, dans le cadre d'une opération de promotion-communication estivale, vous publiez un bilan flatteur sur papier glacé de votre début de mandat, nous tenons à émettre ici, publiquement, devant cette assemblée, une vive protestation quant au traitement que vous réservez à l'opposition représentée par le groupe d'Ensemble Pour La Londe.

Vous avez refusé catégoriquement de créer des commissions municipales au sein desquelles les élus d'opposition étaient prêts à travailler, quant à la commission extra-municipale où vous aviez attribué un siège à Ensemble Pour La Londe, vous nous l'avez retiré dès la 2<sup>ème</sup> réunion. Dès lors on ne peut que regretter le manque de pluralisme et de transparence. Il est vrai que vous faites peu de cas de notre participation à la vie municipale en fixant des horaires de réunion impossibles à tenir pour ceux d'entre nous qui ont une activité professionnelle, comme en négligeant de nous inviter aux manifestations officielles, hormis les commémorations.

Loin de disposer d'un local administratif permanent comme nous y autoriserait le Code Général des Collectivités Territoriales, nous devons nous contenter d'un local non équipé 2 heures hebdomadaires au moment où la moitié d'entre nous travaillent ! Le constat est donc fait que nous ne pouvons remplir dans de bonnes conditions nos fonctions délibératives.

Quand vous censurez, quand vous ne publiez pas nos contributions pour le bulletin municipal, ou quand vous imposez des délais trop courts, c'est notre droit d'expression que vous bafouez.

Nous ne reviendrons pas sur les observations dont vous ne tenez pas compte la plupart du temps lors de l'édition du procès-verbal de la séance du conseil municipal.

En séance, ce sont des dérives verbales, des attaques personnelles répétées contre les élus d'Ensemble Pour La Londe qui prennent la parole, cette attitude visant à humilier et à dénigrer systématiquement les personnes. Qui pourrait parler de débat contradictoire quand la contradiction est toujours tournée en ridicule ?

Cette opposition que nous représentons, vous la méprisez tant que dans un tour de passe-passe qui ressemble à s'y méprendre à de la manipulation, vous vous en êtes trouvé une autre, à votre main, en la personne de Philippe Abran. Voilà une opposition commode et coopérative qui va siéger au comité de la caisse des écoles et qui félicite l'équipe municipale pour son action !

Sachez que nous restons déterminés à jouer notre rôle d'élus dans le cadre des instances démocratiques pour lesquelles vous semblez n'avoir que peu de considération. Car en affichant un tel mépris à notre égard, c'est près de la moitié de la population londaise que vous méprisez ainsi. Ceci ne peut être toléré, c'est pourquoi nous quittons cette séance en exigeant d'être traités avec respect, le respect dû à celles et à ceux que nous représentons,

### **PROCES VERBAL ADOPTION A LA MAJORITE :**

#### **POUR : 20 + 3P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>°</sup> Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>°</sup> Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3<sup>°</sup> Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>°</sup> Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5<sup>°</sup> Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6<sup>°</sup> Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>°</sup> Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO (+1P) - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER (+1P) - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.  
Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Muncipal.**

#### **CONTRE : 5 + 1P**

**Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.**

**Le Groupe « Ensemble pour La Londe » composé de :**

**Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.**

**À quitté le Conseil Municipal à 17h07 avant l'étude de l'ordre du jour.**

Le Groupe « Ensemble Pour La Londe » ayant quitté la salle, Monsieur le MAIRE, donne la parole à Monsieur Philippe ABRAN, lui même mis en cause dans la déclaration de Madame CALIZZANO.

**Déclaration de Monsieur Philippe ABRAN :** « Effectivement je suis une nouvelle fois mis en cause par mes ex-colistiers. Cette situation dure depuis un certain temps, je pense que je gênais, c'est ce qui m'a conduit à me désolidariser du groupe Ensemble pour La Londe. Car pour ma part je n'ai pas d'ambition personnelle, je suis là pour le bien de la Commune. J'ai donc décidé de siéger dans une opposition constructive, ce qui m'a amené à voter un certain nombre de vos délibérations.

**Déclaration de Monsieur le MAIRE :** Monsieur ABRAN je vous remercie pour cette déclaration, votre attitude prouve qu'il est parfaitement possible de travailler de façon constructive dans le pluralisme et le respect de chacun.

*Cela étant, je regrette le départ des membres de l'opposition car j'attendais des explications quant au contenu d'un tract relatif au projet de PLU. Je reviendrai donc sur ce point lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, où j'aurai l'occasion de présenter, preuves à l'appui, les projets véritables de l'ancienne municipalité, vous le verrez c'est édifiant!*

**Puis, le Conseil Municipal aborde l'étude de l'ordre du jour :**

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

**Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.**

**ABSENTS :**

**Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

**Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint à Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

**Madame Joan BOUWYN, Conseillère Municipale Déléguée à Madame Sylvie BRUNO, Conseillère Municipale Déléguée.**

**Monsieur Claude DURAND, Conseiller Municipal à Monsieur Noël BOURNIER, Conseiller Municipal.**

<b>Afférents au Conseil Municipal 29</b>	<b>En exercice 29</b>	<b>Qui ont pris part : 20 + 3 P</b>
--	---------------------------	---

**OBJET : VENTE D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL, DIT DE TOULON AU FORT DE BRÉGANÇON, AU LIEUDIT «LES BORMETTES» À LA SOCIÉTÉ CIVILE DES BORMETTES, PROPRIÉTAIRE RIVERAIN.**

**Monsieur Gérard AUBERT, Adjoint à l'urbanisme, rappelle au Conseil Municipal :**

**QUE**, par délibération en date du 30 juin 2009, a été:

- **DÉCIDÉ** la suppression de la voirie rurale du tronçon de chemin rural dit «de Toulon au Fort de Brégançon», au lieudit «Les Bormettes», sise entre la promenade des Anamites et la RD 42a,
- **ORDONNÉ** l'aliénation de la partie prévue à l'enquête publique, au prix fixé par le Service des Domaines, à savoir 3000 €,
- **DÉCIDÉ** la poursuite de la procédure du Code Rural,

**CONFORMÉMENT** à l'article L.161-10 du Code Rural, la Société Civile des Bormettes, riveraine, a été mise en demeure d'acquérir la partie du chemin rural concernée.

La Société Civile des Bormettes a déclaré vouloir acquérir l'emprise concernée, d'une superficie de 566 m<sup>2</sup>, pour un montant de 3000 €.

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

**VU** le Code de la Voirie Routière

**VU** le Code rural

**VU** l'avis du service France Domaines, en date du 10/02/2009,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES  
APRES EN AVOIR DELIBERATION**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 20 + 3P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO (+1P) - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER (+1P) - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.  
Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.**

**DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte de vente en la forme administrative, de l'emprise susvisée, d'une superficie de 566 m<sup>2</sup>, pour un montant de 3000 €.

**DÉSIGNE** Monsieur AUBERT, Adjoint à l'urbanisme, pour signer l'acte de vente au nom de la Commune, en présence des co-contractants.

**OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AT N°8 ET PARTIE DE LA PARCELLE AT N°7 ET D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE BE N° 15.**

**Monsieur Gérard AUBERT, Adjoint à l'urbanisme, rappelle :**

Que, dans le cadre des travaux à réaliser pour un meilleur traitement des eaux usées et pluviales et de fait, une meilleure prise en compte du risque inondation, dans le secteur des Bormettes, des négociations ont été engagées avec M.FARE, gérant de la société du Domaine des Bormettes.

Par délibération du 27 mars 2009, le Conseil Municipal a décidé le principe de la suppression de la voirie rurale du tronçon de chemin rural dit de Toulon au Fort de Brégançon, en vue de sa vente et le principe de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des travaux projetés.

Les documents d'arpentage ayant été réalisés et l'accord de la société du Domaine des Bormettes ayant été obtenu, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à recevoir et authentifier les actes d'acquisition suivants :

- **ACQUISITION** de la parcelle cadastrée AT n° 8 et partie de la parcelle AT n° 7, le tout présentant une superficie totale de 1.812 m<sup>2</sup>, pour un montant de 3000 €, afin d'y réaliser un bassin d'orage et de permettre la liaison des fossés pluviaux existants,
- **ACQUISITION** à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée BE n° 15, d'une superficie de 105 m<sup>2</sup>, pour la réalisation d'une station de refoulement des eaux usées.

**CONSIDÉRANT** l'intérêt majeur que représentent ces acquisitions, au regard des travaux à réaliser dans le cadre d'un meilleur traitement des eaux usées et de la prévention du risque inondation,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
**VU** l'avis du service France Domaines, en date du 10/02/2009,  
**VU** l'accord de la société du Domaine des Bormettes,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES APRES EN AVOIR DELIBERE**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE  
POUR : 20 + 3P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO (+1P) - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER (+1P) - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.  
Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.**

**DÉCIDE** l'acquisition de la parcelle cadastrée AT n° 8 et partie de la parcelle AT n° 7, le tout présentant une superficie totale de 1.812 m<sup>2</sup>, pour un montant de 3000 € et l'acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée BE n° 15, d'une superficie de 105 m<sup>2</sup>,

**DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à recevoir et authentifier les actes d'acquisition en la forme administrative,

**DÉSIGNE Monsieur AUBERT, Adjoint à l'urbanisme, pour signer l'acte de vente au nom de la Commune, en présence des co-contractants.**

<b>OBJET : PERMIS DE CONSTRUIRE SUR L'OPERATION « LE CHÊNE ET L'OLIVIER II » - AUTORISATION DE DEPÔT .</b>
--

**Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe, expose le rapport suivant :**

Il est projeté de réaliser sur l'assiette foncière section BO n°206 à 209, section BO n°171 et section BO n°265 d'une surface totale de 3539m<sup>2</sup> et plus précisément sur la dalle de la précédente opération « Le Chêne et l'Olivier » une construction regroupant 8 logements, 1 salle polyvalente et 1 salle de musculation qui se répartiront selon le détail suivant :

**Rez-de-chaussée :**

- 1 T2 d'environ 53 m<sup>2</sup> SHON avec un espace extérieur privatif d'environ 16 m<sup>2</sup>, 1 T3 d'environ 65 m<sup>2</sup> SHON avec - 1 espace extérieur privatif d'environ 20 m<sup>2</sup>
- 1 salle communale d'une surface d'environ 270 m<sup>2</sup> SHON
- 1 salle de musculation d'environ 183 m<sup>2</sup> SHON
- des parties communes d'environ 32 m<sup>2</sup>

### **1<sup>er</sup> étage :**

- 3 T2 d'environ 53 m<sup>2</sup> SHON avec un espace extérieur privatif d'environ 16 m<sup>2</sup>, 3 T3 d'environ 65 m<sup>2</sup> SHON avec un espace extérieur privatif d'environ 20 m<sup>2</sup>
- des parties communes d'environ 60 m<sup>2</sup>

Les stationnements réalisés sous la dalle au sous-sol seront affectés à cette opération (44 places de stationnement). Il sera prévu un espace public situé sur la dalle non construite restante d'une superficie d'environ 255 m<sup>2</sup>. Cette place sera arborée par des bandes végétalisées. Enfin, un parvis (119m<sup>2</sup>) ainsi qu'une voie arborée seront aménagés sur la partie Ouest du projet.

Ce projet nécessite l'obtention d'un permis de construire, au titre des dispositions de l'article L.421-1 du Code de l'Urbanisme.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **POUR : 20 + 3P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO (+1P) - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER (+1P) - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.**  
**Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.**

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire de La Londe les Maures à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de ce projet.

<p align="center"><b>OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS.</b></p>
---

**Monsieur François de CANSON, MAIRE**, propose aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation des subventions exceptionnelles suivantes :

- **200,00 € qui pourraient être versés à l'association « Le Souvenir Français »**, à la suite d'une exposition sur la Guerre d'Indochine qui s'est déroulée récemment dans la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville et à titre de participation pour l'entretien de sépultures de soldats français du cimetière de DONG-MO, près de LANG SON, au Vietnam.
- **900,00 € qui pourraient être attribués à l'association « Chorale ALLEGRIA »**, à l'occasion d'un déplacement programmé dans la ville jumelle de WALLUF en octobre prochain.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES APRES EN AVOIR DELIBERE,**

#### **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **POUR : 20 + 3P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO (+1P) - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël**

**BOURNIER (+1P) - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.**  
**Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.**

**DECIDE** d'accepter la proposition ci-dessus.

## QUESTIONS STATUTAIRES DIVERSES

**Madame Nicole SCHATZKINE propose les créations de postes suivants :**

**CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :**

- 1 emploi saisonnier d'Adjoint technique de 2ème classe, non-titulaire, à temps complet, à compter du 1er septembre 2009.
- 1 emploi occasionnel d'Adjoint Technique de 2ème classe, non titulaire, à temps complet, à compter du 1er octobre 2009.

**SERVICE ANIMATION :**

- 1 emploi occasionnel d'Adjoint d'Animation de 2ème classe, non titulaire, à raison de 35 H hebdomadaires, à compter du 1er octobre 2009.
- 1 emploi occasionnel d'Adjoint d'Animation de 2ème classe, non titulaire, à raison de 35 H hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2009.

**SERVICE SPORT/JEUNESSE :**

- 1 emploi saisonnier d'Adjoint d'Animation de 2ème classe, non titulaire, à raison de 26 H hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2009.

**SERVICES SCOLAIRES :**

- 1 emploi occasionnel d'Adjoint Technique de 2ème classe, non titulaire, à temps complet, à compter du 1er octobre 2009.

## OBJET : DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES EN ZONE 1 D'INDEMNITE DE RESIDENCE.

Sur proposition de **Monsieur le MAIRE,**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES**

**SOLLICITE** le classement de la Commune en zone 1 d'indemnité de résidence.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 20 + 3P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO (+1P) - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER (+1P) - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.**  
**Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.**

## QUESTIONS DIVERSES

**OJET : DENOMINATION D'UNE IMPASSE HENRI REYNAUD DIT « RITOUNE ».**

Monsieur le MAIRE propose au Conseil Municipal de renommer l'impasse du Centre (située entre la rue Maréchal Joffre et la rue des Poilus) en impasse **HENRI REYNAUD DIT « RITOUNE »**.

C'est l'occasion pour la commune de rendre hommage à une personnalité Londaise disparue en 2007 qui s'est investie avec passion dans le monde associatif local et en particulier dans le football, la pétanque mais aussi la musique.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 20 + 3P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO (+1P) - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER (+1P) - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.**  
**Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.**

**POUR CONCLURE, Monsieur le MAIRE** tient à répondre à la déclaration faite par Madame CALIZZANO, au nom du Groupe Ensemble Pour La Londe, en début de séance :

« Après la sortie très théâtrale du groupe de Madame CALIZZANO, je voudrais rappeler certains faits : après notre élection en mars 2008 nous avons démonté ici même la tribune sur laquelle siégeait l'ancienne municipalité. Celle-ci, souvenez-vous, s'était fait ériger un piédestal ce qui en dit long sur le mépris qu'elle témoignait à l'égard de ses opposants!

– A l'époque, il n'y avait pas de locaux attribués à l'opposition, aujourd'hui l'opposition dispose enfin d'un endroit adapté et équipé pour se réunir à intervalles réguliers.

– A l'époque, l'intervention de l'opposition figurait en caractères minuscules presque illisibles, dans le bulletin mensuel, aujourd'hui l'opposition dispose d'un véritable espace d'expression qu'elle n'utilise d'ailleurs pas, sans doute parce qu'elle n'a pas grand chose à dire!

Madame CALIZZANO nous reproche d'avoir publié un bilan d'action de notre mandat. D'une part, cette publication n'a rien coûté aux contribuables car financée par la publicité, d'autre part il était bien normal que nous rendions compte aux londais des réalisations faites au cours de cette première année de mandat, et là je suis bien obligé d'être d'accord avec Madame CALIZZANO : oui ce bilan est flatteur puisque la Londe a plus bougé en un an que durant les 13 années précédentes!

Quant aux commissions extra municipales elles fonctionnent et accomplissent un travail important, c'est vrai, c'est nouveau à la Londe.

Pour terminer, je voudrais remercier Monsieur Philippe ABRAN pour sa déclaration de début de séance, contrairement aux attaques personnelles incessantes de la part du groupe Ensemble Pour La Londe vous savez rester serein et pratiquer une opposition courtoise et constructive.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures 25,  
Après que Monsieur le Maire ait souhaité de bonnes vacances à tous.*

Fait à La Londe les Maures, le 20 juillet 2009

Le Maire,

**François de CANSON**